



UNION  
NATIONALE DES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES

Pôle Education Formation Loisirs

PH

**Réforme du lycée général et technologique\***  
**Position de l'UNAF**  
**(débat du CA UNAF du 6/7 novembre 2009)**

\* Cette réforme ne concerne pas le lycée professionnel

Nicolas Sarkozy a annoncé mi-octobre 2009 la réforme du lycée d'enseignement général et technologique.

Les principaux points et les positions et propositions de l'UNAF sont les suivants :

## 1. Mise en place d'une orientation progressive et réversible.

Spécialisation progressive : la classe de 1<sup>ère</sup> sera plus générale, la classe de terminale plus spécialisée.

Un tutorat pour chaque élève, par les professeurs.

Tous les lycées devront développer des liens avec le supérieur et les entreprises. Chacun offrira une banque de stages en entreprises. Les services partagés d'enseignement entre supérieur et lycée seront encouragés ainsi que les stages d'enseignants en entreprise.

Possibilité de passerelles entre les filières, le changement s'opérant suite à un stage de remise à niveau.

## Position de l'UNAF

Des précisions sont à apporter concernant la spécialisation progressive en classe de 1<sup>ère</sup>.

L'UNAF est favorable au tutorat par les professeurs pour l'orientation des élèves. Les professeurs ne sont cependant pas les spécialistes de l'orientation. Ils pourraient être accompagnés par les conseillers d'orientation psychologues.

Le rôle du service public de l'orientation territorialisé proposé par le Livre vert sur la jeunesse<sup>1</sup> reste par ailleurs à préciser.

L'UNAF pourrait demander plus de garanties concernant l'orientation :

- travailler davantage avec les élèves sur la « connaissance de soi »,
- mieux prendre en compte la personnalité et les compétences du jeune et non uniquement ses notes,
- revoir le calendrier scolaire (fiche navette entre le lycée et les parents, décisions du conseil de classe) pour laisser plus de temps aux familles pour réfléchir et réagir,
- informer les jeunes et les familles concernant les débouchés réels des filières et formations supérieures, en fonction de l'évolution du marché du travail.

L'UNAF propose par ailleurs que le cycle 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>, Terminale soit identifié comme « cycle de l'orientation » et qu'un livret d'orientation soit créé, mis à la disposition des élèves, et les suivant tout au long de leur scolarité. Il pourrait comporter les volets suivants : « connaissance de soi », compétences, y compris extra-scolaires, historique des choix d'orientation ...

Plus de passerelles entre les filières a été demandée par l'UNAF lors de sa participation au Livre vert sur la jeunesse. Le stage de remise à niveau obligatoire gratuit pendant les vacances scolaires paraît effectivement nécessaire.

Cependant des passerelles entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique devraient aussi être envisageables.

<sup>1</sup> Livre vert sur la jeunesse élaboré par la commission de concertation sur la politique de la jeunesse et rendu public le 7 juillet 2009 par Martin Hirsch, le Haut commissaire à la jeunesse : « *organiser tous les étages d'un service public de l'orientation territorialisée (SPOT) qui ne soit plus une « sous partie » de l'Education nationale* »

## 2. Rééquilibrage des séries pour mettre un terme à la hiérarchie.

Revalorisation des filières STI : rénovation des programmes, places réservées en BTS, IUT, classe prépa écoles d'ingénieurs.

Revalorisation de la filière littéraire en créant une véritable série internationale qui mette l'accent sur les langues étrangères, ou sur le droit ou sur l'enseignement culturel et artistique. (3 solutions : la création d'un nouvel enseignement de langues et civilisations étrangères propre à la série permettant une ouverture internationale; l'introduction de disciplines nouvelles comme le droit; la création d'un enseignement culturel et artistique ouvrant sur les métiers des loisirs.)

Il est dommage que l'accent soit mis uniquement sur la filière technologique STI. Il faudrait de même se préoccuper des autres filières technologiques : STL, STG ...

Réserver des places dans les IUT et BTS semble intéressant, ces filières étant prises d'assaut par des bacheliers généralistes. Il serait peut-être nécessaire de fixer un quota de places (50% ?) pour les bac technologiques.

Pour les classes préparatoires aux grandes écoles : il serait nécessaire de s'interroger sur la création de classes préparatoires spécifiques pour les « bac technologiques », avec concours spécifique, comme c'est le cas pour les écoles de commerce depuis qu'elles accueillent les bac ES.

La revalorisation de la filière L est intéressante. Les 3 propositions (langue, droit, art et culture) devraient permettre une plus grande attractivité de cette filière.

Toutes ces mesures ne suffiront cependant pas à faire perdre l'hégémonie de la filière S.

Pour cela, il serait nécessaire en parallèle d'examiner plus précisément les conditions d'admission dans le supérieur des différentes filières et leur légitimité (ex : est-il nécessaire de faire un bac S pour toute filière médicale ou para-médicale ?).

<p><b>3. Instaurer un accompagnement personnalisé pour tous les élèves</b></p> <p>2 heures d'accompagnement par semaine en petit groupe dès la rentrée 2010. Étendu en 1<sup>ère</sup> en 2011 et en terminale en 2012.</p> <p>Sous l'autorité d'un enseignant ils pourront bénéficier de soutien ou d'approfondissement ou encore travailler leur orientation.</p> <p>Cet accompagnement devra trouver place dans les horaires actuels "à moyens constants". Une marge de manœuvre sera laissée aux établissements.</p>	<p>L'UNAF est favorable à cette mesure Des expérimentations probantes ont eu lieu dans ce domaine<sup>2</sup>.</p> <p>Cependant, l'UNAF peut regretter que rien ne soit dit sur les pédagogies plus innovantes et souvent efficaces pour des jeunes décrocheurs. Parfois, les jeunes éprouvent une certaine lassitude qui peut provoquer leur « décrochage ». D'autres pédagogies peuvent réactiver leur soif d'apprendre (ex : création d'un « blog littéraire » en classe de Français).<sup>3</sup></p>
--	---

<sup>2</sup> Dans l'Académie de Montpellier (par exemple à Clermont-L'hérault), avec notamment un taux de redoublement passant de 23% à 10% après 2 ans de mise en place de ce dispositif à destination des élèves de 2<sup>nde</sup> (Dépêche AFP-Direct - mardi 13 octobre – « Montpellier : l'accompagnement personnalisé des lycéens expérimenté depuis 2008. »)

<sup>3</sup> « *La rentrée des blogs - Plusieurs enseignants de Lettres qui se sont emparés l'an dernier de l'outil informatique en ouvrant avec leurs élèves des blogs de classe ont choisi de poursuivre cette année l'aventure tant le bilan en positif.* »

<http://www.cafepedagogique.net/searchcenter/Pages/Results.aspx?k=blog%20fran%C3%A7ais>

#### 4. Plan d'urgence pour l'apprentissage des langues étrangères.

Les épreuves du bac seront réformées pour laisser plus de place à l'oral. Pour cela l'Etat s'appuiera sur des assistants de langue et la visioconférence. Les élèves seront regroupés par groupe de niveau. Enfin chaque lycée devra passer un partenariat avec un établissement étranger et organiser des voyages à l'étranger pour tous les élèves. L'Etat compte sur les régions pour aider financièrement les enfants des familles défavorisées à financer ce voyage...

L'UNAF est favorable à ces mesures.

Il est cependant nécessaire de faire attention au coût pour **toutes** les familles des séjours à l'étranger. Les possibilités de mobilités individuelles offertes par le programme Comenius sont à développer<sup>4</sup>, y compris vers des pays anglophones.

Les échanges et l'accueil en famille sont par ailleurs à promouvoir car moins coûteux.

---

<sup>4</sup> A partir de la rentrée scolaire 2010, le programme **Comenius** accueillera la nouvelle action mobilité individuelle des élèves. Pour sa première année d'existence, 13 pays y participeront : l'Autriche, la Belgique germanophone, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Norvège, la Tchéquie et la Suède. Les établissements de ces pays qui sont déjà impliqués dans un partenariat scolaire Comenius auront la possibilité d'envoyer leurs élèves âgés de plus de 14 ans dans l'un de leurs établissements partenaires. Les élèves y suivront une partie de leur année scolaire et logeront dans une famille dont l'un des enfants est également scolarisé dans l'établissement d'accueil. D'une durée de 3 à 10 mois, la mobilité individuelle des élèves a pour but de perfectionner les compétences linguistiques des élèves, de contribuer à leur développement personnel et de les initier à la diversité culturelle.

### 5. Renforcer l'enseignement des disciplines artistiques et culturelles

Un enseignement transversal d'histoire des arts sera introduit au lycée grâce à une réforme des programmes de français, histoire et sciences. Il sera évalué au bac.

Chaque lycée devra avoir un partenariat avec un établissement culturel local. Il devra nommer un enseignant "référent culture". Chaque lycée devra aussi avoir son ciné club avec une salle équipée pour la projection. Une plateforme développée par France Télévision mettra à disposition des établissements une banque de 200 classiques du film utilisables dans ce cadre.

Les établissements seront encouragés à prévoir des retransmissions en direct de créations théâtrales ou d'opéras...

L'enseignement de l'histoire des arts « porté par tous les enseignants et convoquant tout les arts » est obligatoire dans le primaire, collège et lycée depuis 2008<sup>5</sup> et l'UNAF y est totalement favorable.

Les propositions concernant le cinéma sont intéressantes. Elles donnent accès, comme dans les médiathèques, à un patrimoine cinématographique vers lequel les jeunes ne se tournent pas spontanément aujourd'hui.

---

<sup>5</sup> Encart Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008 - **Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée.** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2008-2009 pour les classes de l'école primaire et à compter de la rentrée de l'année scolaire 2009-2010 pour les classes des collèges et des lycées. [http://media.education.gouv.fr/file/32/09/0/encart\\_33090.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/32/09/0/encart_33090.pdf)

### **1. Faire des lycéens des jeunes adultes responsables et autonomes**

L'engagement associatif ou dans l'établissement des élèves sera reconnu dans le livret de compétences. Ce sera un "plus" pour l'accès à l'enseignement supérieur.

L'âge légal de prise de responsabilité associative sera abaissé de 18 à 16 ans.

Les élèves seront associés à la gestion de la cantine et des espaces des établissements.

### **L'UNAF est opposée à l'abaissement de l'âge de prise de responsabilité associative à 16 ans.**

En effet, entre 16 et 18 ans les jeunes sont mineurs et l'UNAF considère :

- Qu'ils sont encore à cet âge des adolescents et non des adultes et qu'il faut leur laisser ce temps pour mûrir, sans leur faire porter le poids de responsabilités légales, y compris au plan pénal.
- Cette mesure serait donc en contradiction avec la majorité à 18 ans et créerait un « vide de protection » entre 16 et 18 ans pour les jeunes comme pour leurs parents.

Le livret de compétences a été suggéré par l'UNAF dès la Conférence de la famille sur les adolescents en 2004.

Celui-ci répond aussi à la volonté de la Commission européenne de prendre en compte dans le CV des jeunes l'éducation non formelle et informelle.

L'UNAF pourrait cependant demander la prise en compte dans ce livret des activités culturelles et sportives pratiquées par les lycéens hors de l'école.

Enfin, il ne devra en aucun cas remplacer le livret scolaire dont la spécificité doit être conservée.

Ces mesures ne suffiront pas cependant, pour faire qu'un élève soit vraiment autonome et mûr pour rentrer à l'université.

Développer les travaux personnels et le travail en équipe (tel que les Travaux personnels encadrés) semble nécessaire pour favoriser une meilleure adaptation aux études supérieures.

**D'autres suggestions ont pu être faites par le CA de l'UNAF :**

- l'apprentissage de la philosophie avant la classe de Terminale, une matière permettant d'apprendre à réfléchir, notamment en ce qui concerne l'orientation de sa vie.
- l'apprentissage de l'histoire des religions<sup>6</sup>.
- continuer à agir pour développer les relations famille / école, y compris vis-à-vis des familles qui en sont éloignées.

---

<sup>6</sup> Notons cependant que l'histoire du judaïsme et du christianisme est étudiée depuis la rentrée 2009 en classe de 6<sup>ème</sup>  
([http://media.education.gouv.fr/file/special\\_6/51/6/Programme\\_hist\\_geo\\_education\\_civique\\_6\\_eme\\_33516.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_6/51/6/Programme_hist_geo_education_civique_6_eme_33516.pdf))  
et que ces thèmes sont abordés dans d'autres programmes d'histoire : Classe de 2<sup>nde</sup> « Naissance et diffusion du christianisme » ; classe de 1<sup>ère</sup> « Culture et religion ».